



Cégep **André-Laurendeau**

---

# CODE D'ÉTHIQUE RELATIF À L'UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE, D'INTERNET ET DU SITE WEB

---

*Code adopté au  
Conseil d'administration  
le 27 novembre 2001*

## OBJET

Le présent code d'éthique désire informer et responsabiliser le personnel et la clientèle du collège André-Laurendeau quant à l'utilisation du réseau informatique, d'Internet et de son site Web. Il s'adresse donc à toutes celles et à tous ceux qui font ou feront usage des services relatifs à la navigation sur le Web, au courrier électronique, aux échanges de fichiers, au clavardage, à la participation à des groupes de discussion, etc.

## OBJECTIFS

Le réseau informatique et celui de l'inforoute sont des outils de travail et de recherche importants pour le collège André-Laurendeau. L'utilisation et le développement de ces systèmes d'information et de communication constituent une priorité.

Le site Web du collège André-Laurendeau est une vitrine exceptionnelle sur la vie du Collège. En ce sens, il est un organe officiel du Collège.

Le site Web :

- ▶ vise à supporter et à promouvoir la mission et le projet éducatif du collège;
- ▶ veut faire connaître les projets et les réalisations des membres de la communauté collégiale, notamment ceux associés à la réussite scolaire de ses élèves;
- ▶ veut rendre accessible toute information pertinente, notamment sur les programmes d'enseignement, la formation continue, la documentation, la vie étudiante, la vie départementale, le centre sportif et la salle Jean-Grimaldi;
- ▶ cherche à recruter une clientèle intéressée par les études supérieures.

## PRINCIPES

- ▶▶ Internet constitue un guide de référence, un moteur de recherche et un moyen de communication mis à la disposition de tous les usagers des services liés à l'inforoute.
- ▶▶ L'accès à Internet, l'utilisation du site Web et du courrier électronique fournis par le collège est un privilège et non un droit.
- ▶▶ L'utilisation du réseau informatique et d'Internet doit être reliée au travail ou aux études. L'utilisation personnelle n'est pas interdite; elle doit être raisonnable, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas entraver ou empêcher le personnel et les élèves d'exécuter leur travail ou leurs études. À cet égard, les enseignantes et les enseignants ont le devoir et le droit d'intervenir directement auprès des élèves pour limiter, voire retirer, l'utilisation du réseau informatique et d'Internet.
- ▶▶ L'utilisation d'Internet à des fins commerciales et ludiques est strictement interdite.
- ▶▶ Le site Web a un rôle d'aide à l'apprentissage et un rôle de soutien à la fonction de gestion du collège en rendant accessibles les données au travail.
- ▶▶ La qualité du français utilisé sur le site Web doit être excellente.
- ▶▶ Les utilisatrices et les utilisateurs doivent, dans toute correspondance électronique, s'identifier clairement. Ils sont responsables des contenus des messages qu'ils font parvenir à un ou des tiers.
- ▶▶ Les mêmes règles de comportement régissant la vie au Collège s'appliquent à l'inforoute. Toutes communications ou informations dont les messages sont à caractère obscène, pornographique, sexuel, raciste, offensant, criminel, diffamatoire, discriminatoire, désobligeant, violent, harcelant ou haineux ne doivent en aucun cas être utilisées, consultées, téléchargées, diffusées, imprimées ou enregistrées.
- ▶▶ Les droits d'auteur et de reproduction de texte doivent être respectés intégralement. Tous sont tenus de respecter la législation et la réglementation en vigueur concernant la propriété intellectuelle.

- ▶ La directrice ou le directeur général a la responsabilité de l'application du code d'éthique relatif à l'utilisation du réseau informatique, d'Internet et du site Web du collège.
- ▶ Les utilisatrices et les utilisateurs ont la responsabilité d'utiliser le réseau informatique, Internet et le site Web du collège d'une manière éthique et licite. Ils doivent prendre toutes les mesures appropriées pour protéger l'intégrité et la confidentialité des installations, des logiciels et des données. Il est interdit de communiquer à un tiers les codes d'accès, numéros de compte, mots de passe ou autres autorisations qui leur ont été attribués.
- ▶ Toute personne ne respectant pas le code d'éthique et d'utilisation du réseau informatique, d'Internet et du site Web du collège peut se voir retirer ses privilèges d'accès ou subir une sanction reliée aux règlements de vie au Collège.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent code d'éthique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du collège André-Laurendeau.

**Adopté au Conseil d'administration  
Le 27 novembre 2001**

Direction des études  
1<sup>er</sup> octobre 2001